

## **Histoire de la laïcité : textes et documents**

### **3<sup>ème</sup> république Albert De Mun**

#### **Les rapports de l'Eglise et de l'Etat**

Albert, comte de Mun, né en février 1841, a d'abord été officier. C'est en Allemagne, pendant sa captivité, que, dès la fin de 1870, il découvre le christianisme social de l'évêque de Mayence, Mgr Ketteler. Il quitte l'armée et, élu député, siège à l'extrême droite. Il se fait le défenseur passionné de l'Eglise et, d'abord adversaire de la République, suit la politique souhaitée par Léon XIII et se rallie. Admirable orateur, son honnêteté et ses talents étaient respectés par ses adversaires. L'un des plus acharnés, Paul Bert, lui rendra hommage en pleine Chambre des Députés après avoir dû, « poussé par la justice », voter son invalidation.

« Eh ! bien, quoi qu'on en puisse penser, quoi qu'on en puisse dire, la religion catholique est une force, une force morale immense, qui agit encore dans ce pays sur une foule de citoyens, qui exerce au foyer d'une multitude de familles une influence prépondérante, en beaucoup de cas décisive, qui l'exercera toujours, car elle répond à un besoin constant de l'humanité ; qui l'exercera d'autant plus qu'elle sera plus combattue, plus entravée, car c'est dans les âmes l'effet immanquable des persécutions (Applaudissements à droite)

Cette religion, elle est représentée, dans le pays, par l'Eglise, gardienne de ses doctrines, de sa morale et de sa discipline : et par là même, en l'envisageant uniquement dans l'ordre des faits, l'Eglise est demeurée une puissance dans notre société divisée. Quoi qu'il advienne, quels que soient les événements, elle demeurera debout à côté de l'Etat : et il faudra que l'Etat traite avec elle. Pour des hommes politiques, toute autre vue serait chimérique : dans un pays comme le nôtre, pénétré jusqu'aux moelles de l'influence, de l'éducation catholique, l'Etat ne peut pas ignorer l'Eglise ; c'est une impossibilité. Que demain les honorables ministres qui nous gouvernent abandonnent ces bancs et que d'autres viennent s'y asseoir à leur place, ceux-ci feront comme leurs prédécesseurs, ils traiteront avec l'Eglise, à moins qu'ils ne se décident à la persécuter ouvertement. La Convention l'a fait, elle a proscrit la religion, son culte et ses ministres : vous savez ce qui en est résulté.

On ne peut pas ignorer l'Eglise : il faut la persécuter ou traiter avec elle. Vous le savez bien, vous le reconnaissez vous-même, puisque toutes vos relations avec elle reposent sur le traité que vos prédécesseurs ont conclu avec son chef, qu'aucun d'entre vous, quel qu'il soit,

dès qu'il a touché au gouvernement, en dépit des objurgations de ses amis, n'entend dénoncer.

Et pourquoi ne le voulez- vous pas ? Je ne vous en fait pas u puéril reproche ; je ne cherche pas à vous mettre en contradiction avec vous- mêmes. Vous ne le voulez pas parce que vous gouvernez ; que, dès lors, vous êtes obligés de tenir compte des nécessités de la politique et que la politique vous commande de vous entendre avec l'Eglise, à cause de la religion qu'elle représente et dont vous sentez la force dans le pays. (Applaudissements à droite)...

Extrait d'un discours d'Albert de MUN à l'Assemblée (14 janvier 1901).